CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E1155** **VALABLE JUSQU'AU** **16/06/2027**

ÉDITÉ LE 23/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2005

Raison sociale : SARL CHAPE-CHAPE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/01/2014

Capital : 80 000

18 RUE DE MORHANGE
57400 LANGATTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM METZ

Siret : 484 563 945 00027

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 011401-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 721876240007

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 721876240007

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 87 03 52 98 **Fax :**

Portable : 06 80 01 45 84

Responsabilité légale :
OHMER MARIE-FRANCE DIRECTRICE GENERALE / SIMON BRUNO PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.chapechape-carrelage-langatte.fr

E-mail : chape.chape@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 336 883 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	2	04/04/2024
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	2	04/04/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/04/2026 08:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.